



<p><b>Secrétariat général</b>  <b>Service des ressources humaines</b>  <b>Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales</b>  <b>BCEP</b>  <b>78, rue de Varenne</b>  <b>75349 PARIS 07 SP</b>  <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b>  <b>SG/SRH/SDDPRS/2019-129</b>    <b>12/02/2019</b></p>
--	---

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2019

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Concours externes et internes communs pour l'accès au corps des adjoints administratifs (2ème grade – adjoint administratif principal de 2ème classe) – Session 2019

#### Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - MTES  
 ADMINISTRATION CENTRALE  
 Etablissements d'enseignement technique agricole  
 Etablissements d'enseignement supérieur agricole  
 FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - IRSTEA

**Résumé :** Procédure d'inscription aux concours communs pour l'accès au corps des adjoints administratifs (session 2019).

Bureau des concours et des examens professionnels

Suivi par :

Florise CAO / Hervé LEGER

florise.cao@agriculture.gouv.f

herve.leger1@agriculture.gouv.fr

Tél. : 01.49.55.44.85 /43.55 Fax : 01.49.55.50.82

Le corps des adjoints administratifs des administrations de l'État est classé dans la catégorie hiérarchique de niveau C.

Les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

Depuis 2017, le ministère chargé de l'agriculture offre des postes aux **concours externes et internes communs d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe** pilotés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et mis en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale :

- ces concours sont organisés par les rectorats d'académie (ministère de l'éducation nationale) ;
- les candidats doivent classer les différents ministères et administrations par ordre de préférence lors de leur inscription ;
- les candidats sont affectés en fonction de leur rang de classement et de leurs vœux.

**L'attention des candidats est appelée sur le fait que les postes offerts par le ministère de l'éducation nationale sont implantés dans le ressort géographique de l'académie. Ceux des autres administrations sont implantés dans le ressort de la région administrative, voire de l'ensemble du territoire y compris en outre-mer.**

Pour la **session 2019**, les concours communs de recrutement permettent d'intégrer les corps suivants :

- adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- **adjoints administratifs du ministère de l'agriculture et de la pêche** ;
- adjoints administratifs relevant du ministère de l'économie et des finances ;
- adjoints administratifs relevant des ministères chargés des affaires sociales ;
- adjoints administratifs relevant du ministère de la justice ;
- adjoints administratifs du Conseil d'État et de la Cour nationale du droit d'asile ;
- adjoints administratifs de la Caisse des dépôts et consignations ;
- adjoints administratifs de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

**Les registres d'inscription aux concours organisés au titre de la session 2019 sont ouverts jusqu'au 7 mars 2019 à 17 heures, heure de Paris.**

Le service d'inscription en ligne ainsi que les informations détaillées relatives à ces concours sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid109782/les-recrutements-des-adjoints-administratifs.html>

N.B. : pour l'Académie de Paris uniquement, la procédure d'inscription ayant été modifiée pour la session 2019, il est conseillé de s'inscrire via le site <http://ocean.siec.education.fr/inscrinetCNC/menu-ATOS.html>.

Une note d'information est également jointe en annexe à cette note.

Les épreuves écrites de ces concours auront lieu le **17 avril 2019**.

Le tableau ci-dessous liste, par voie de recrutement, les corps ouverts aux concours communs d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe :

<b>Académies</b>	<b>Externe</b>	<b>Interne</b>
Aix-Marseille		ADJAENES + AA AFF SOC + <b>AA AGRICULTURE</b>
Amiens		ADJAENES
Besançon	ADJAENES	ADJAENES
Bordeaux	ADJAENES + AA AFF SOC	
Caen		
Clermont-Ferrand		
Corse		ADJAENES + AA AFF SOC
Créteil	ADJAENES	ADJAENES
Dijon	ADJAENES + AA AFF SOC + <b>AA AGRICULTURE</b>	ADJAENES + AA AFF SOC
Grenoble	ADJAENES	ADJAENES
Guadeloupe		
Guyane		
Lille		ADJAENES + AA AFF SOC
Limoges		
Lyon	ADJAENES + AA AFF SOC	ADJAENES + AA AFF SOC + <b>AA AGRICULTURE</b>
Martinique		
Montpellier		ADJAENES
Nancy-Metz	ADJAENES	ADJAENES
Nantes	ADJAENES + AA AFF SOC + <b>AA AGRICULTURE</b>	ADJAENES + AA AFF SOC
Nice		ADJAENES
Orléans-Tours	ADJAENES + AA AFF SOC + <b>AA AGRICULTURE</b>	ADJAENES + AA AFF SOC
Paris	ADJAENES + AA AFF SOC + AA CDC + AA INSEE + AA CONSEIL D'ETAT + AA JUSTICE + AA ECO FINANCES	ADJAENES + AA ECO FINANCES + AA AFF SOC + AA CDC + AA INSEE + <b>AA AGRICULTURE</b> + AA CONSEIL D'ETAT + AA JUSTICE
Poitiers	ADJAENES	ADJAENES
Reims	ADJAENES	ADJAENES
Rennes	ADJAENES + AA AFF SOC	ADJAENES + AA AFF SOC
Réunion		ADJAENES
Rouen		ADJAENES + AA AFF SOC + <b>AA</b>

		<b>AGRICULTURE</b>
Strasbourg	ADJAENES + AA AFF SOC	ADJAENES + AFF SOC
Toulouse		
Versailles	ADJAENES	ADJAENES
Mayotte		ADJAENES + AFF SOC
Nouvelle Calédonie		
Polynésie Française		
Saint Pierre et Miquelon	ADJAENES + AFF SOC	
Wallis et Futuna		

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces recrutements.

Le Chef du service des ressources  
humaines

Jean-Pascal FAYOLLE

**Objet : Concours communs de recrutement des personnels administratifs  
Académie de PARIS – session 2019.**

Pour la session 2019, le concours externe et le concours interne de recrutement des **secrétaires administratifs de classe normale** seront des **concours communs** à nos ministères (Education nationale et jeunesse / Enseignement supérieur, recherche et innovation: affectation dans l'académie de Paris et en administration centrale) et à d'autres ministères ou institutions (ministère de l'intérieur, ministère de la justice\*, ministère des solidarités et de la santé, ministère de l'économie et des finances, ministère de la culture, Conseil d'Etat et Cour nationale du droit d'asile, Caisse des dépôts et consignations\*, ministère des armées° (concours externe uniquement), ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation (concours interne uniquement).

De même, le concours externe et le concours interne de recrutement des **adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe** seront des **concours communs** à nos ministères (Education nationale et jeunesse / Enseignement supérieur, recherche et innovation: affectation dans l'académie de Paris) et à d'autres ministères ou institutions (ministère de la justice\*, ministère des solidarités et de la santé, ministère de l'économie et des finances #, Caisse des dépôts et consignations\*, Conseil d'Etat et Cour nationale du droit d'asile, INSEE\*, ministère de l'agriculture et de l'alimentation (concours interne uniquement).

Lors de leur inscription au titre de l'académie de Paris, les candidats classeront par ordre de préférence les corps dans lesquels des postes seront offerts au recrutement. Ils seront affectés en fonction de leur rang de classement et des vœux qu'ils auront émis.

Les candidats ne peuvent pas s'inscrire plusieurs fois dans une académie pour effectuer des vœux différents ; toutefois, si tel est le cas, seule la dernière inscription sera prise en compte.

Seule l'académie de Paris est concernée, cette mutualisation ne concerne donc pas l'académie de Versailles ni l'académie de Créteil.

Par ailleurs, uniquement pour les concours communs de l'académie de Paris, il vous est demandé de choisir un lieu d'écrit. En effet, les candidats ayant une adresse outre-mer ont la possibilité de composer localement pour les épreuves écrites. Les autres candidats composeront en région parisienne (à Arcueil pour les candidats en situation de handicap avec aménagements).

Les épreuves orales pour l'ensemble des candidats ont lieu à Arcueil.

° Les postes offerts par le ministère des armées sont implantés en région parisienne et dans l'Oise (60).

\* Les postes offerts par le ministère de la justice, la Caisse des dépôts et consignations et l'Institut national de la statistique et des études économiques sont implantés **sur l'ensemble du territoire national**.

# Les postes d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe offerts au sein des ministères économiques et financiers sont des postes de secrétaire assistant(e).